Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 39 (1931)
Heft: 1

Artikel: Au pied du Jura : le Devent et environs
Autor: Besson, Ad.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-30358

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à en faire un reproche au savant professeur de Strasbourg, qui n'est pas tenu de connaître les particularités de notre histoire si compliquée et qui n'a eu à sa disposition que des sources insuffisantes.

Je tiens seulement à mettre en garde les lecteurs vaudois contre des hypothèses qui ne reposent que sur un tissu d'erreurs.

Charles GILLIARD.

AU PIED DU JURA

Le Devent et environs.

Certaines maisons de notre pays attirent par leur ancienneté, leur architecture ou leur situation. On aimerait connaître quelque chose, si peu que ce soit, de leur passé et faire revivre pour quelques instants tout au moins, ceux et celles dont la vie s'est écoulée sous leur toit.

C'est pour répondre à une préoccupation de ce genre que j'écris les quelques détails qui suivent, recueillis par ci par là et plus spécialement dans quelques papiers de famille qui m'ont été confiés pour les examiner.

La campagne du Devent qui comprend une quinzaine d'hectares de prés et champs ainsi qu'une maison assez rustique mais bien entretenue et spacieuse, est située à vingt minutes au-dessus de Montricher, complètement entourée par la forêt qui descend du Mont-Chatel. On la voit fort bien de toute une partie de la plaine vaudoise, en particulier du pont Chauderon à Lausanne ; en hiver par la neige, sa surface blanche se détache nettement sur la couleur sombre de la forêt.

C'était autrefois, ainsi que la forêt du même nom et le pâturage du Pré de l'Haut Dessus, la propriété de Noble et Généreux de Mestral d'Arruffens, Seigneur de Pampigny, Vullierens, St-Saphorin et autres lieux.

Actuellement le Pré de l'Haut appartient encore à la famille de Mestral, tandis que la forêt a été vendue en 1848 à l'Etat de Vaud et le domaine au commencement du XIX^me^ siècle à un particulier.

Vers 1670 le seigneur d'Arruffens remit sa ferme à une famille de Siebenthal de Gessenay. Etant donné son nom à particule descendait-elle d'anciens nobles de l'Oberland ?

Une tradition assez vague, conservée chez ses descendants pourrait le faire croire. Cela n'a du reste pas d'importance si ce n'est de faire la preuve qu'il y avait déjà des retours de fortune à cette époque.

La situation agreste et montagneuse, au climat un peu rude du Devent, ayant quelque analogie avec celle du Saanenland, dut plaire à ces nouveaux Vaudois. Malgré la fertilité relative de ce sol, la famille de Siebenthal prospéra et acquit en outre la propriété du Motay située un peu plus bas, au pied des bois. Elle y passa plus de cent années, puis en 1783, les fils de Balthaser ; Jaques, Jean et David devenus orphelins, se dispersèrent et vendirent le Motay.

Le vingt-septième juillet 1783, l'honorable Conseil des vingt-quatre de Montricher, sous la signature de D. J. C. Chenuz, président et J. J. Jaquemet, secrétaire, délivre à David, un acte de mœurs dans lequel est mentionné le propriétaire du Devent, Noble Seigneur d'Arruffens ainsi que le temps du fermage.

« Comme acte de vérité ne doit être refusé, lit-on sur ce » vénérable document, les sieurs Conseillers ont unanimement » déclaré et attesté que le dit David Sibetal, sa famille, son » père, grand-père et aïeul ont été et ont demeuré dans la

» dite Admodiation depuis un siècle... » Fidèles aux occupations ancestrales, les trois frères continuèrent chacun pour leur compte, l'élevage du bétail dans les villages où ils se fixèrent et se firent amodiateurs de pâturages dans le Jura. Les descendants de Jaques en particulier qui furent successivement fermiers des châteaux de L'Isle et de St-Saphorin, alpèrent le Pré de l'Haut Dessous pendant 52 années consécutives et le Pré de l'Haut Dessus pendant 27.

Jaques de Siebenthal mourut aveugle en 1845 à l'âge de 92 ans. Il supporta assez bien sa cécité qui dura 10 ans et parvint à remplacer par le toucher, un peu de la vue qui lui manquait.

Ses fils amenèrent un jour à l'écurie une vache noire et la lui présentèrent en lui disant dans leur patois :

— Vin vairé la balla vatze rodze que no z'ein atseta ! (Viens voir la belle vache rouge que nous avons achetée !)

L'aïeul la toucha, lui passa les mains sur tout le corps et leur répondit : Onna balla dé rodze... onna neïré ! (Une belle rouge !... une noire !)

* * *

La propriété du Motay mentionnée plus haut, fut habitée au milieu du XVIII^me^ siècle et jusqu'en 1753 par une famille Champendal de Froideville (Ballens). Elle descendait de réfugiés venus d'Auvergne après la révocation de l'Edit de Nantes, avec les Vialon fixés à Ballens, les Benoît à Juriens, d'autres encore disparus aujourd'hui, en particulier les Maquaire qui établirent à Yens une teinturerie qui eut pendant longtemps une certaine importance.

Champendal du Motay était fabricant de sabots, une industrie bien auvergnate ; il a tenu de celle-ci une comptabilité, dans un registre qui servait en même temps de livret de famille. Les naissances de sa fille en 1753 et de 6 gar-

çons qui suivirent, la mort de sa femme, son remariage y sont racontés avec beaucoup de détails dans lesquels les signes du Zodiaque, la lune, les baptêmes, les parrains et marraines, la mère, le pasteur de la Paroisse tiennent la grande place.

La famille Champendal fut reçue bourgeoise de Ballens en 1715 pour la somme de 1200 florins, un repas aux Conseillers et communiers de Ballens ; une grande Bible ferrée, deux seaux en cuir et chacun un chapeau aux sieurs Gouverneur et Conseillers.

Le premier enfant Champendal né en Suisse, fut baptisé dans l'Eglise de Bière, paroissiale de Ballens à cette époque.

Un extrait des Archives Cantonales que j'ai sous les yeux porte :

Jeanne fille de Pierre Champendart et de Toinette Croix français, habitant Froideville, a été présentée au Saint Baptême par Jeanne Pirel le 7e février 1692.

* * *

Je me suis un peu éloigné du Devent, j'y reviens encore pour donner quelques renseignements sur la famille de Jean-Jaques Truan qui venait de Vallorbe et en fut propriétaire de 1816 à 1849 ainsi que du Pré du Rosey et du pâturage du Petit Chardevaz.

Cette époque était celle du Réveil religieux et les Truan faisaient partie de ceux qu'on appelait les « mômiers ». Leur maison fut pendant plusieurs années l'asile de réunions religieuses que l'hostilité d'une partie de la population de Montricher obligeait à rechercher des endroits écartés.

Cette époque du Réveil fut à la fois une des plus belles de notre histoire vaudoise, en même temps qu'une des plus tristes. Belle par l'éclosion de vie religieuse réelle qu'elle

apporta, triste à cause de l'incompréhension et surtout des persécutions qui l'accueillirent.

La contrée de Montricher participa, comme plusieurs autres de notre canton à l'une et à l'autre de ces manifestations de nature si opposées. Les forêts qui avoisinent le Devent, le Grand Chardevaz et les Barbilles entendirent tour à tour les échos d'hymnes religieux aussi bien que de vociférations.

Un jour d'hiver, le pasteur Paul Burnier présidait une réunion dans la maison du Devent lorsque subitement éclata, près de celle-ci, un charivari organisé par la gent masculine de Montricher. Une grêle de cailloux, accompagnée de coups de fusils, s'abattit sur le toit, en même temps la bande faisait des manières et poussait des hurlements que les cannibales de l'Afrique n'auraient pas désavoués.

A l'intérieur on ne perdit pas la tête ; Rosine, une des quatre filles de la maison, femme de Jules Roy de La Coudre, sortit au devant des visiteurs et leur demanda, aussi aimablement qu'elle s'en sentit capable, ce qu'ils désiraient. Passablement interloqués, le vrai courage en impose toujours, ceux-ci perdirent un peu leur belle assurance et pendant ce temps le pasteur Burnier, aidé du mari de la vaillante Rosine put s'échapper dans la direction de Mont-la-Ville en passant par une fenêtre qui s'ouvrait derrière la maison.

La situation devint telle que la famille Truan vendit sa propriété à la commune de L'Isle, au grand dépit des gens de Montricher qui auraient désiré l'acquérir et émigra en 1849 aux Etats-Unis dans le Tenessée que ses descendants habitent encore. Elle avait été précédée en 1848 par un gendre nommé Gouffon, de Montricher également.

De ce pays éloigné, elle conserva des relations avec les parents restés au pays et maintes lettres firent dans un sens

ou dans l'autre, le voyage fort long à cette époque, entre le vieux et le nouveau monde.

Plusieurs de celles-ci, religieusement conservées par une descendante de Jean-Jaques Truan dont la famille est restée de ce côté de l'Atlantique contiennent, outre l'expression d'une foi religieuse restée vivante, de nombreux détails sur la vie et les occupations des émigrés.

En 1865, un fils revint au pays pour y chercher une compagne et il y passa quelques mois avant de repartir pour les solitudes américaines.

Il raconta, ce qui ne fut pas écouté sans incrédulité, que dans leur domaine de Knoxville on se servait de faucheuses et de râteleuses pour faire les foins. Lorsqu'on fut habitué à l'idée que des machines aussi extraordinaires existaient réellement, ce fut certainement avec la réserve qu'elles étaient plus ou moins apparentées avec la Bête de l'Apocalypse. Enfin convaincue, une parente âgée que cette forme de progrès inquiétait visiblement, traduisit sa pensée intime par cette réflexion un peu désabusée :

Vaite vai elliau tserroppés que vont s'aguelhi su daî machinés po scii et po ratela !... (Voyez donc ces paresseux qui montent sur des machines pour faucher et râteler !) puis elle ajoutait en aparté, pensant dans son bon cœur aux bêtes d'attelage obligées de faire un travail qu'elle jugeait contre nature :

— Clliau pourrés tsévaux ! (Ces pauvres chevaux !)

Les persécutions du Réveil eurent un épilogue vers 1880 au village de Montricher. Le dernier survivant des amateurs de charivari se trouvait à cette époque sur son lit de mort et la pensée de sa rencontre prochaine avec son Dieu lui fit faire des réflexions fort salutaires. Il demanda la dernière personne du village qui avait autrefois pris part aux réunions du Devent afin de lui demander pardon. Pen-

dant cette entrevue qui fut fort émouvante paraît-il, des souvenirs empreints des tristesses et des joies du Réveil furent rappelés et contribuèrent certainement à la conversion in extrémis du pécheur repentant.

* * *

Voici pour terminer une jolie histoire que je rapporte ici parce qu'elle m'a été racontée par la petite fille, aujourd'hui décédée, de Jean-Jaques Truan.

En 1732 les Autorités communales de L'Isle firent démolir l'ancienne église pour reconstruire celle qui existe actuellement et porte au-dessus de l'entrée la date de 1733. La maçonnerie fut confiée à deux jeunes gens de Fleurier au Val de Travers, les frères Bugnon [1]. Comme ils étaient en âge de fonder famille, ils remarquèrent bien vite deux jolies filles de L'Isle, les sœurs Anselme qui à côté de leur travail de ménagère, occupaient leurs loisirs à faire de la dentelle.

Le hasard des rencontres, le soir après le travail, le dimanche aussi probablement ou que sais-je...., permit de faire bonne connaissance et les frères Bugnon, persuadés qu'ils avaient trouvé les compagnes qui leur étaient destinées, firent un beau jour, en bonne et due forme, une double demande en mariage.

Elle ne déplut certes pas aux demoiselles Anselme mais c'étaient des filles intelligentes et avisées. Ne voulant s'engager qu'à bon escient, elles imaginèrent une expédition pour la vente de leurs dentelles à Fleurier même et les offrirent tout en demandant l'hospitalité, sans se faire connaître bien entendu, aux parents de leurs prétendants qui possédaient pignon sur rue au dit Fleurier.

[1] Ce nom de famille existe toujours à Fleurier (voir D. H. B. S.).

Il faut croire que le résultat de leur enquête fut concluant ; peu de temps après, les sœurs Anselme quittaient les bords de la Venoge pour ceux de l'Areuse où elles furent très heureuses, sans que je sache cependant si elles eurent beaucoup d'enfants.

Ad. BESSON.

UNE SUPPLIQUE DE LANJUINAIS

Principal du Collège de Moudon.

M. Marc Henrioud a naguère fait connaître aux amis de l'histoire vaudoise, la figure originale du principal Lanjuinais.[1] Nous apportons notre petite contribution à l'histoire pénible de ce professeur. Il s'agit d'une lettre écrite le 17 janvier 1801, adressée au président de la Chambre administrative du Léman. Le scripteur y étale ses ennuis matériels. Il y a dix mois qu'il ne reçoit rien et qu'il ne sait comment entretenir ses « alentours ». Le malheur semble s'acharner sur Lanjuinais. Il porte avec d'autres le poids de spéculations malheureuses qui ont jeté le trouble dans la ville de Moudon. Il est atteint d'hydropisie. Cependant, comme bien d'autres, à cette époque où les caisses de l'Etat étaient vides, où le plus clair du revenu consistait en fournitures de blé, de vin, de bois, le requérant se borne à réclamer ce qui lui est dû. Il ne peut être question d'une... augmentation. Tout ce que les pasteurs, professeurs et insti-

[1] *Revue historique vaudoise,* 1928, p. 174 et suiv.